



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cercle de travail sécurité et technique de défense prend position sur les statistiques d'exportation de matériel de guerre en 2008

Les contrats de longue durée masquent les menaces qui pèsent sur l'industrie de l'armement

En effet, le volume comparativement élevé des exportations de matériel de guerre en 2008 ne reflète pas l'effondrement conjoncturel qui affecte tant le secteur des techniques de défense que les autres industries orientées vers l'exportation. La conjoncture atone et le durcissement des règles d'exportation vont peser sur la situation économique de l'industrie suisse de l'armement.

Zurich, 17 février 2009 – Le ralentissement conjoncturel affectera également le secteur suisse des techniques de défense. Il ne faut pas se laisser induire en erreur par les chiffres publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Le volume élevé des exportations de matériel de guerre s'explique par les contrats d'exportation conclus aux cours des années précédentes. Dans tous les pays, les acquisitions d'équipement de défense sont soumises à des processus politiques s'étalant sur plusieurs années, ce qui explique que le ralentissement économique actuel n'a pas encore eu d'impact sur les chiffres actuels des exportations. Toutefois, la dégradation rapide des budgets publics dans ce contexte de crise financière ne manquera pas d'assombrir les perspectives d'exportation des entreprises suisses de techniques de défense et d'exacerber la concurrence.

Le durcissement demandé des règles d'exportation aurait de graves répercussions

Le durcissement des règles d'exportation, combiné à un contexte de marché difficile, mettrait l'industrie suisse de la défense, dépendante de l'exportation, dans une situation extrêmement délicate. D'une part, la demande intérieure de l'armée suisse est faible, la politique suisse de sécurité subissant une pression constante de réduction des dépenses. D'autre part, elle ne serait en aucun cas en mesure de compenser la chute attendue des exportations.

Le cstd exhorte par conséquent le Conseil fédéral à ne pas durcir davantage les critères d'exportation auxquels est soumise l'industrie suisse des techniques de défense et à résister aux arguments polémiques des opposants à l'armée et des personnes à l'origine de l'initiative visant à interdire les exportations, qui est par ailleurs aussi dommageable qu'irresponsable. Le cstd et les associations économiques suisses estiment que les dispositions légales en vigueur, qui ont déjà fait l'objet d'un durcissement dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur le matériel de guerre, suffisent à répondre aux exigences élevées de la politique suisse de sécurité et du commerce extérieur. Elles sont similaires à celles en vigueur dans les autres Etats occidentaux, notamment dans l'UE. Le système fonctionne: les projets qui n'ont pas été convenus dans le respect des critères d'exportation sont refusés soit lors des analyses préalables soit lors de la procédure d'autorisation.

Pour tout complément d'information:

Cercle de travail sécurité et technique de
défense
Case postale 65
8024 Zurich
E-mail: mail@asuw.ch

Conseiller aux Etats
Bruno Frick
co-président
Tél. : 055 / 418 30 33

Andreas Richner
Directeur
Tél.: 079 / 502 91 47
